

## Francophonie et variété des français

Professeur : André THIBAUT

Semaine 6 : Le français en Amérique du Nord II : Acadie, Louisiane.

### 1. Géographie, démographie, histoire externe

#### 1.1. L'Acadie

L'histoire du français en Amérique du Nord débute au XVII<sup>e</sup> s. en Acadie (l'actuelle Nouvelle-Écosse) et dans la vallée du Saint-Laurent (alors appelée « Canada », v. cours de la semaine dernière) ; elle englobe aussi très tôt la Louisiane, puis l'Ontario et l'Ouest canadien, ainsi qu'un peu plus tard la Nouvelle-Angleterre. La Conquête anglaise, avec ses conséquences géo-politiques et sociales, est l'élément le plus déterminant de cette histoire mouvementée. Quant aux particularités du français des îles de Saint-Pierre et Miquelon, seul vestige territorial resté en possession de la France, elles montrent une parenté certaine avec l'acadien, qui a d'ailleurs essaimé dans les provinces maritimes et à Terre-Neuve (Port-au-Port).

Port Royal (aujourd'hui Annapolis, Nouvelle-Écosse), le premier établissement français en Acadie (de *Arcadie*, dénomination due à Verrazzano), fut fondé par Champlain en 1605, mais les premières familles de colons qui devaient y faire souche ne s'y installèrent qu'à partir d'env. 1636. Lors du recensement de 1671, qui ne dénombre encore que 320 âmes, le fond de la population acadienne est déjà constitué. Plus de la moitié des quelque cinquante premiers noms de famille proviennent du centre-ouest de la France. Au moment où la colonie passe aux mains des Anglais (traité d'Utrecht, 1713), la population s'élève à env. 2500 âmes et se répartit dans quelques seigneuries. Les Acadiens sont d'abord tolérés par la Couronne anglaise, qui leur accorde le droit de rester neutres ; pendant la première moitié du XVIII<sup>e</sup> s., leur population progresse régulièrement, malgré la quasi-absence de nouveaux apports migratoires, pour atteindre env. 14 000 âmes au milieu du siècle. En 1755, le refus des Acadiens de prêter serment d'allégeance à l'Angleterre entraîne leur expulsion et leur déportation, épisode tragique passé à l'Histoire sous le nom de « Grand Dérangement ». Les terres sont confisquées, les établissements incendiés, et la population dispersée : des milliers de réfugiés acadiens sont déportés vers les colonies anglaises et même vers la France. Certains d'entre eux iront s'installer en Louisiane ; d'autres trouveront refuge à Saint-Pierre et Miquelon et aux Îles-de-la-Madeleine – d'où ils iront essaimer à Terre-Neuve et sur la Basse-Côte-Nord –, mais plusieurs d'entre eux reviendront s'établir, à la fin de la guerre de Sept Ans, en Nouvelle-Écosse et à l'Île du Prince-Édouard, où ils formeront des isolats qui ont subsisté jusqu'à nos jours. C'est toutefois au Nouveau-Brunswick que le plus grand nombre d'entre eux est aujourd'hui regroupé ; s'y ajoutent deux régions contiguës, le Madawaska américain (dans le nord du Maine) et le sud de la Gaspésie (région de Carleton, sur la Baie des Chaleurs). Enfin, plusieurs viendront s'installer dans la vallée laurentienne, y fondant çà et là de nouveaux villages qu'on appellera « Petites Acadies » ; ils semblent qu'ils se soient intégrés toutefois assez tôt à l'ensemble québécois.

Le taux de natalité extrêmement élevé des Acadiens (comparable à celui des Québécois) leur permet de survivre en tant que peuple : alors que seulement 2000 réfugiés s'y étaient installés après la déportation, le Nouveau-Brunswick comptait un siècle plus tard près de cinquante mille descendants acadiens ; en 1941, malgré l'immigration massive vers la Nouvelle-Angleterre, ce chiffre avait plus que triplé (Massignon 1962 : 79), et selon le recensement de 2016, le nombre de locuteurs aptes à s'exprimer en français (si l'on additionne les bilingues et les monolingues francophones) s'y élève à 313 095 ; sur l'anglicisation au Nouveau-Brunswick, v. Castonguay 1996). En Nouvelle-Écosse, on compte environ 10% de

la population apte à s'exprimer en français (96 085 sur une population totale de 912 300). La situation est très semblable à l'Île-du-Prince-Édouard, avec respectivement 17 840 francophones pour 141 020 habitants (12%). Autant en Nouvelle-Écosse qu'à l'Île-du-Prince-Édouard, pratiquement tous ces locuteurs aptes à s'exprimer en français sont en fait bilingues : ils parlent tous aussi l'anglais. Au Nouveau-Brunswick, en revanche, le pourcentage de francophones étant beaucoup plus élevé, et les francophones se concentrant dans certaines régions, on trouve environ 63 145 unilingues francophones en plus des nombreux bilingues ([www.statcan.ca](http://www.statcan.ca)). C'est à Terre-Neuve que le pourcentage de francophones est le plus bas (26 055 pour 515 680, soit un peu moins de 5%).

**Population selon la connaissance des langues officielles, par province et territoire**

**(Recensement de 2016)**

2016						
	<b>Ensemble des langues</b>	<b>Anglais seulement</b>	<b>Français seulement</b>	<b>Français et anglais</b>	<b>monolingues francophones + bilingues</b>	<b>Ni français ni anglais</b>
	nombre					
<b>Canada</b>	34 767 250	23 757 525	4 144 690	6 216 070	<b>10 360 760</b>	648 970
Terre-Neuve-et-Labrador	515 680	488 800	115	25 940	<b>26 055</b>	820
Île-du-Prince-Édouard	141 020	121 815	115	17 840	<b>17 955</b>	1 250
Nouvelle-Écosse	912 300	813 480	705	95 380	<b>96 085</b>	2 735
Nouveau-Brunswick	736 280	420 815	63 145	249 950	<b>313 095</b>	2 370

**Source** : Statistiques Canada.

De la Conquête anglaise à l'Acte de l'Amérique du Nord britannique (1867), la présence des Acadiens dans les provinces maritimes est « tolérée » ; le clergé catholique, pilier de la survivance culturelle et linguistique, réussit à y maintenir un enseignement primaire en français. La Constitution de la Confédération canadienne naissante protège vaguement les droits des minorités linguistiques dans le domaine de l'enseignement, tout en reconnaissant que ceux-ci relèvent de la juridiction provinciale ; les gouvernements provinciaux étant dominés par l'élément anglais, le système scolaire francophone dans les Maritimes se trouve privé d'un soutien actif de l'État et ne survit que grâce à la volonté populaire : « La perception des taxes destinées à alimenter les écoles du Nouveau-Brunswick provoqua une échauffourée à Caraquet (Gloucester) en 1875, et ce fut le signal d'un réveil chez les Acadiens, décidés à procurer à leurs enfants un enseignement tenant compte de leur langue et de leur foi. Soutenus par un clergé actif et entreprenant, et des congrégations venues de France ou de la Province de Québec, ou recrutées sur place, ils mirent sur pied, entièrement à leurs frais, des écoles primaires et même des collèges secondaires. » (Massignon 1962 : 82). Depuis 1969, le Nouveau-Brunswick est officiellement bilingue ; depuis 1981, une nouvelle loi reconnaît l'égalité des deux communautés linguistiques officielles de cette province (Péronnet 1995 : 403). Les francophones y possèdent en outre des périodiques (dont un quotidien, *L'Acadie nouvelle*, publié à Caraquet, quelques hebdomadaires et un mensuel), de nombreuses stations de radio et une station de télévision en langue française (Radio-Canada à Moncton), ainsi qu'un établissement d'enseignement supérieur (l'Université de Moncton). Quant à la Nouvelle-Écosse et à l'Île-du-Prince-Édouard, le français n'y jouit d'aucun statut particulier (sauf pour ce qui relève de l'État fédéral) et l'assimilation y est très forte. On notera toutefois l'existence à la Baie Sainte-Marie (Nouvelle-Écosse) d'un établissement d'enseignement supérieur, l'Univer-

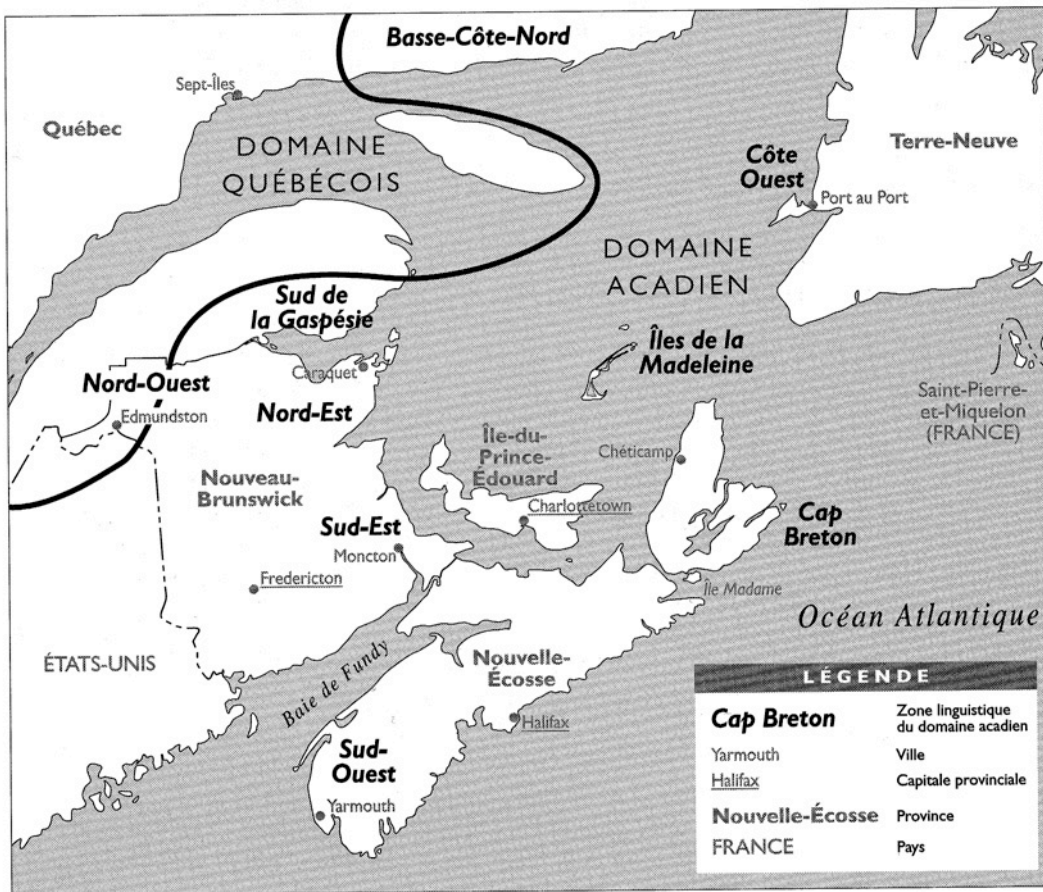
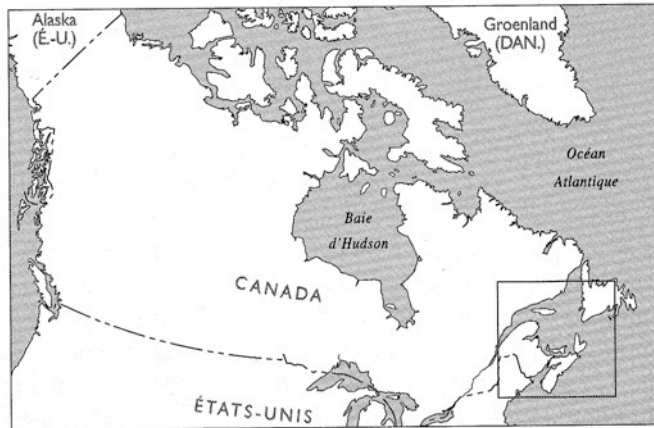
sité Sainte-Anne ; la province connaît aussi un hebdomadaire francophone, *Le Courrier de la Nouvelle-Écosse* (Yarmouth), dont le pendant à l'Île-du-Prince-Édouard s'appelle *La Voie acadienne* (Summerside). Une radio régionale en français (CBAF) a des bureaux à Halifax (N.-É.) et Charlottetown (Î.-P.-É.).

Dans le domaine littéraire, on rappellera le nom d'Antonine Maillet (née à Bouctouche [Nouveau-Brunswick] en 1929), prix Goncourt 1979 pour *Pélagie-la-Charrette* et porte-drapeau de l'identité acadienne. Nous verrons plus loin un extrait commenté de *La Sagouine*, 1971, de cette auteure.

Si plusieurs Québécois ressentent un sentiment d'infériorité face à la France et à l'Amérique anglo-saxonne, en Acadie la situation est compliquée par l'existence d'un complexe d'infériorité envers les Québécois, en position de force au sein de la francophonie canadienne. Les produits dictionnaires élaborés au Québec sont d'ailleurs insatisfaisants du point de vue acadien. Le français des Acadiens a connu des évolutions divergentes ces dernières décennies : si dans certaines régions il devient de plus en plus anglicisé, archaïque et fragmentaire, dans d'autres il s'est en revanche rapproché de la norme prescriptive, et/ou du français québécois (en particulier chez les jeunes du nord-ouest et du nord-est). On notera en outre un phénomène qui ne date pas d'hier mais qui connaît une ampleur croissante, l'emprunt lexical au français québécois, diffusé massivement par la télévision.



## Aire géolinguistique du domaine acadien



### 1.1.1. Saint-Pierre-et-Miquelon

L'archipel de Saint-Pierre et Miquelon, seul territoire nord-américain resté jusqu'à nos jours en possession de la France (avec le statut administratif de « communauté territoriale »), couvre une superficie de 242 km<sup>2</sup> et compte environ 6200 habitants, tous francophones. Il est situé à une vingtaine de kilomètres au sud de Terre-Neuve, à proximité d'une des zones les plus poissonneuses du monde. C'est d'ailleurs en raison de cette situation avantageuse que l'archipel était déjà connu par les pêcheurs européens au moyen âge ; en 1520, il est officiellement « découvert » par des Portugais, mais Jacques Cartier en prend possession au nom du Roi de France en 1536. À l'origine simple refuge pour les pêcheurs de morue des côtes de l'ouest français, il connaît à partir du XVII<sup>e</sup> siècle les premières tentatives françaises d'installation permanente, mais les nombreux conflits avec l'Angleterre empêchent l'établissement d'une véritable colonie. Au XVIII<sup>e</sup> siècle, les Îles de Saint-Pierre et Miquelon, au gré des conflits, passent aux mains des Anglais à d'innombrables reprises ; chaque fois, les habitants sont déportés, en Acadie ou même en France, et les installations détruites. Ce n'est vraiment qu'avec le traité de Paris de 1815 que la rétrocession des îles à la France devient définitive, assortie d'un droit de pêche sur les côtes de Terre-Neuve. Les habitants de l'époque, qui forment la base de la population actuelle, sont des Acadiens longtemps réfugiés en France ainsi que des pêcheurs normands, bretons et basques. Le contact avec la France n'ayant jamais été interrompu depuis, l'archipel a reçu des apports migratoires de la métropole, qui y a régulièrement envoyé, en plus des pêcheurs, des fonctionnaires, des militaires et des religieux ; d'autre part, les habitants de l'île ont entretenu des contacts avec le Canada, anglophone et francophone. Le français qu'on y parle aujourd'hui est unique : s'il se démarque peu du français métropolitain (contrairement aux autres variétés nord-américaines), il s'en distingue toutefois par un certain nombre de diatopismes, surtout lexicaux, d'origine acadienne, laurentienne, terre-neuvienne (anglicismes) ou française (région de Saint-Malo-Granville) ; v. Brasseur / Chauveau 1990. Il n'est d'ailleurs pas toujours facile de déterminer par quelle voie un mot a pénétré l'usage (v. en particulier Chauveau 1992 : 201).

### 1.1.2. Port-au-Port (Terre-Neuve)

Il importe de distinguer l'histoire de la présence française à Terre-Neuve de celle de la langue encore parlée par les Franco-Terre-neuviens, aujourd'hui concentrés dans la péninsule de Port-au-Port, sur la côte occidentale de l'île. Dès le XVI<sup>e</sup> siècle, des pêcheurs français fréquentent les côtes de Terre-Neuve, où le poisson abonde. Des navires séjournent dans les anses pendant la belle saison et des installations temporaires pour le traitement du poisson voient le jour sur la terre ferme. Au XVII<sup>e</sup> siècle, des colons tentent de s'installer peu à peu d'une façon permanente ; Plaisance est fondé en 1626, et fortifié en 1662. En 1687, un recensement révèle la présence de 660 Français sur la côte sud de Terre-Neuve, mais un conflit avec l'Angleterre mène à la destruction de Plaisance en 1690. Au début du XVIII<sup>e</sup> siècle, les guerres continuent de faire rage et par le Traité d'Utrecht (1713) la France perd Terre-Neuve au profit des Anglais, tout en conservant un droit de pêche dans la région. À l'issue de la Guerre de Sept Ans, la France perd le reste de ses possessions au Canada, mais ses droits de pêche à Terre-Neuve sont encore préservés. Alors que de 1713 à 1783, la côte dite « française » (c'est-à-dire où les pêcheurs français ont le droit de séjourner pour le traitement du poisson) est du côté oriental de l'île, à partir du Traité de Versailles c'est la côte occidentale qui est octroyée aux Français, jusqu'à ce qu'en 1904 la France abandonne entièrement ses droits de pêche à Terre-Neuve. Le peuplement francophone est composé à la base d'Acadiens réfugiés, qui constitueront les familles souches de la population franco-terre-neuvienne. Viendront s'y joindre tout au long du XIX<sup>e</sup> siècle de nombreux pêcheurs originaires de France ou de Saint-Pierre et Miquelon, qui décident d'échapper à leur sort en s'installant de manière plus ou moins légale à Terre-Neuve,

parmi la population francophone de la côte ouest, et plus spécialement dans la péninsule de Port-au-Port. La présence française est très visible dans la toponymie des côtes de Terre-Neuve (v. Magord 1996 : 192-195 pour une liste non-exhaustive de 257 noms de lieux français) ainsi que, dans une moindre mesure, dans les patronymes (ibid. 196-198). L'étude des caractéristiques grammaticales et lexicales de la langue des Franco-Terreneuviens (v. Niederehe 1991 et Brasseur 2001) montre qu'il s'agit clairement d'une variété de français nord-américain, plus précisément acadien, et ce en dépit des apports migratoires du XIX<sup>e</sup> siècle originaires de France ; en effet, ces marins déserteurs et ces pêcheurs – du reste souvent partis au large – se sont unis à des Acadiennes, et ce sont elles qui ont transmis leur langue aux descendants. Seule une douzaine de technicisms propres au vocabulaire de la pêche (v. Chauveau 1998 : 106), inconnus au Canada, proviennent indubitablement des côtes de Normandie et de Bretagne.

Terre-Neuve abrite la plus petite minorité francophone de toutes les provinces canadiennes ; on y relève aujourd'hui environ 20 000 personnes aptes à s'exprimer en français, tous bilingues (sur une population totale de 508 000, donc env. 4%). Il importe de comprendre que l'importance de cette communauté linguistique pour l'histoire de la langue est sans commune mesure avec son importance démographique ; on pourrait dire la même chose du français pratiqué à Saint-Pierre-et-Miquelon.

## 1.2. La Louisiane

Au 17<sup>e</sup> siècle, alors que la Nouvelle-France voyait lentement sa population croître, dans la vallée du Saint-Laurent comme en Acadie, les colonies anglaises se concentraient dans ce qu'on appelle aujourd'hui la Nouvelle-Angleterre, ainsi que dans les états plus au sud, en bordure de l'Atlantique, jusqu'à la limite de la Floride (alors espagnole). Les régions de l'intérieur du continent, je pense ici en particulier à l'immense bassin drainé par le Mississippi, étaient encore peu explorées. En **1682**, Robert Cavelier de La Salle explora cette région en descendant le Mississippi jusqu'à son embouchure, et en profita pour prendre possession de ces immenses territoires (des Grands Lacs jusqu'au Golfe du Mexique) au nom du roi Louis XIV, en l'honneur duquel il les nomma « Louisiane ».

La colonisation comme telle ne commença cependant qu'à la toute fin du siècle, en **1699** ; et ce n'est qu'en **1718** que la Nouvelle-Orléans allait être fondée. Cette entreprise de colonisation ne rencontra que très peu de succès, notamment sur le plan démographique (population pratiquement insignifiante en comparaison avec les prospères colonies anglaises). À l'issue de la Guerre de Sept Ans (**1763**), la France renonça non seulement à la Nouvelle-France (c'est-à-dire le Canada), mais aussi à la Louisiane (ou ce qui s'appellait à l'époque la Louisiane, c'est-à-dire tout le Midwest américain) ; les régions à l'ouest du Mississippi furent cédées à l'Espagne (sans que cela n'exerce d'influence linguistique proprement dite sur la population), et les régions à l'est du Mississippi, à l'Angleterre.

Un nouveau traité (San Ildefonso) rendit la Louisiane à nouveau française en **1800**, mais en **1803** Napoléon la vendit aux États-Unis. La zone la plus méridionale de cet immense territoire (c'est-à-dire la Louisiane dans les limites qu'on lui connaît aujourd'hui) devint en **1812** le 18<sup>e</sup> état des États-Unis.

L'événement le plus important, toutefois, pour l'histoire de la langue française en Louisiane, concerne le sort des Acadiens expulsés de leurs terres en **1755** par les autorités britanniques. Il faut revenir un peu en arrière, et rappeler que les Acadiens s'étaient déjà retrouvés dès **1713** (traité d'Utrecht) sous domination britannique (contrairement aux habitants de la Nouvelle-

France, qui restèrent français jusqu'en 1763). Au début, comme nous l'avons expliqué ci-dessus, leur présence était tolérée ; mais lorsque les affrontements militaires entre la France et l'Angleterre ont repris de plus belle, les Anglais ont demandé aux Acadiens de prêter serment d'allégeance à la couronne d'Angleterre, ce qui aurait signifié entre autres l'obligation de prendre les armes contre leurs frères du « Canada » (la vallée laurentienne). Devant le refus des Acadiens, les autorités militaires prirent la décision de les déporter ; chassés de leurs terres, certains furent dispersés sur la côte est de l'Amérique, d'autres renvoyés en France ; plusieurs tentèrent de revenir s'installer au pays, se réfugiant dans les bois, mais une bonne partie d'entre eux choisirent d'aller s'installer en Louisiane, sachant qu'en dépit de l'écartèlement de la Louisiane entre Espagnols et Anglais, on y parlait tout de même encore partout la langue française. Quelques milliers d'entre eux, de **1756** à **1765**, firent souche en Louisiane. L'immense majorité des locuteurs de français en Louisiane (à tout le moins ceux qui parlaient encore français au 20<sup>e</sup> siècle) parlent en fait une variété de français qui représente, dans ses grandes lignes, la survivance du français acadien. Le nom même des Acadiens est devenu, dans la phonétique locale, *Cadjins*, avec aphérèse du A- (probablement due à une mauvaise segmentation : cf. *l'Acadie – la Cadie*) et palatalisation du [d] devant yod ([kadjɛ̃] > [kaɕʒɛ̃]). Aux États-Unis, le nom *cadjin* (que les Américains écrivent *Cajun*) évoque d'abord et avant tout la célèbre cuisine créole de la Nouvelle-Orléans : *Cajun food*, *Cajun cuisine*. Il ne faut pas oublier toutefois aussi l'importance de la *cajun music*, également bien connue.

Au 19<sup>e</sup> siècle, il faut distinguer trois types de français louisianais :

- le français colonial, c'est-à-dire celui des élites blanches déjà installées en Louisiane avant l'arrivée des réfugiés acadiens (on parle dans leur cas des *créoles blancs*) ;
- le français « *cadjin* », dont la survivance a été assurée par l'état de grande isolation des populations acadiennes pendant plusieurs décennies ;
- le créole (à base lexicale française) des populations noires issues de l'esclavage, et originaires des Antilles, ou directement d'Afrique).

Au 20<sup>e</sup> siècle, le français « colonial » (celui des élites blanches) est pratiquement disparu ; seuls survivent le français *cadjin*, encore parlé alors par des centaines de milliers de personnes, et dans une moindre mesure le créole noir. Dans certaines régions, les deux variétés forment d'ailleurs un continuum. La région où la plupart des Acadiens se retrouvent est appelée *Acadiana* ; elle forme un triangle à l'extrémité méridionale de l'état.

Pendant longtemps, le français *cadjin* a survécu en autarcie et dans l'isolement ; à partir de la seconde moitié du 20<sup>e</sup> siècle, évidemment, l'accélération de la modernisation des modes de vie a entraîné une grande anglicisation. De nos jours, les *Cadjins* sont bilingues ou simplement unilingues anglais (ce qui ne les empêche pas d'avoir une forte identité ethnique, mais qui se définit à travers d'autres critères : cuisine, musique, traditions familiales, folklore, etc.). Même l'anglais parlé par les *Cadjins* se signale par un accent particulier. Paradoxalement, cette modernisation a entraîné une réaction de défense : en 1968, des lois furent votées pour protéger et promouvoir la langue française. Un organisme qui a beaucoup fait parler de lui, le CODOFIL (*Council for the Development of French in Louisiana*) a tenté de relancer l'enseignement du français pour faire de la Louisiane un état bilingue. Des enseignants furent « importés » de France, de Belgique et du Québec, mais l'expérience se heurta à des obstacles de nature socio-linguistique : le français qu'on voulut enseigner aux *Cadjins* était le français standard, ce qui était complètement détaché de la réalité linguistique quotidienne des apprenants. L'enfant qui parlait français *cadjin* avec ses grands-parents était confronté à l'école à une variété tout à fait étrangère et artificielle, sans aucun rapport avec sa culture. Ceci



contribua à renforcer le sentiment d'insécurité linguistique, déjà très fort chez les *Cadjins*, depuis toujours persuadés de parler un « mauvais français ». De nos jours, on essaie de trouver un équilibre plus juste entre français standard et vernaculaire. Les réalisations du CODO-FIL et d'autres activistes francophones dans les années 1970 et 1980 dans des domaines autres que l'enseignement connurent plus de succès : programmes radiophoniques en français (diffusant entre autres le riche folklore cadjin) ainsi qu'un journal en français.

Il convient de signaler la parution d'un excellent dictionnaire du français de Louisiane :

VALDMAN, Albert (senior editor), Kevin J. ROTTET (Associate editor). *Dictionary of Louisiana French : As Spoken in Cajun, Creole, and American Indian Communities*. [s.l.], The University Press of Mississippi, 2010.

Quant au créole de Louisiane, voici la référence bibliographique du meilleur ouvrage en la matière :

VALDMAN, Albert ; KLINGLER, Thomas A. ; MARSHALL, Margaret M. ; ROTTET, Kevin J. *Dictionary of Louisiana Creole*, Bloomington & Indianapolis, Indiana University Press, 1998.

Adresse de publications sur le web (vous y trouverez une grande richesse de liens, entre autres des programmes radiophoniques sur le web, pour pouvoir vous y perdre pendant des heures, et tout apprendre sur les Acadiens de la Louisiane) :

<http://www.cajunradio.org/language.html>

(Il est évident que j'aurais pu vous fournir des liens la semaine dernière sur le Québec, mais au Québec le nombre de sites web atteint facilement les millions, alors je n'ai pas cru bon de vous en mentionner quelques-uns ; je vous invite toutefois, si cela vous intéresse, à faire vos propres investigations sur Internet.)

Exemple de texte en français cadien issu d'un site journalistique (<http://www.asteur.org/>):

*L'Église vue par une vieille acadienne*  
Par le Grand Sauvage

Les Cadjins sont proche tous catholiques. On a pas eu pour y penser. C'est le bon djeu qui l'a ordonné. Mais depuis quèque temps les prêtres se tracassent pus de nous-aut'. Je me rappelle quand la messe était en latin mais le prône était en français. Au moins je comprenais le prône. Mais asteur que la messe est en américain, je comprends pus arien.

Ein jour, j'ai demandé à un de ces prêtres quand-ce qu'y zalliont faire eine messe en français. Et v'là quoisse qu'y m'a répondu: "Jamais, par rapport que le monde a déjà l'habitude d'aller à toutes les messes en anglais. Et quand même, c'est pas les pauv's Cadjins qui font marcher l'église avec leur 'tit peu d'argent. C'est les Allemands qui font marcher l'église." Alorse y faut croire que les habitudes sont pas pour le pauvre monde mais pour le monde riche. J'aimerais pou'oir me payer l'habitude de comprendre un 'tit brin de quoisse qui se passe.

En plus, les prêtres ont pas le temps d'avoir eine messe en français. Y sont trop occupés à faire jouer la guitare dans l'église et à faire chanter des chansons de "Peter, Paul, an' Mary" et des "Beatles" par les paroissiens. Et ces boug's-là sont même pas catholiques.



Je vas jamais comprend' pourquoi le pape a eu l'idée d'abolir le latin juste pour mett' la messe dans une aut' langue étrangère.



**Louisiane: population francophone**

## 2. Ouvrages de référence sur le français acadien

Il y a moins d'ouvrages de référence sur le français acadien que sur le français québécois, mais il faut tout de même connaître les plus importants : dans le domaine du lexique, les *Parlers français d'Acadie* de Geneviève Massignon (1962), magistral ouvrage en deux volumes et qu'il faut absolument connaître si l'on s'intéresse à l'histoire du français acadien ; les points acadiens de l'*Atlas linguistique de l'est du Canada (ALEC)*, de Gaston Dulong et Gaston Bergeron (1980) ; l'*Atlas linguistique du vocabulaire maritime acadien*, de Louise Péronnet *et al.*, 1998 ; puis, le *Dictionnaire du français acadien* d'Yves Cormier (1999).

Les particularités lexicales du français de Saint-Pierre et Miquelon ont été décrites dans le *Dictionnaire des régionalismes de Saint-Pierre et Miquelon* de Patrice Brasseur et Jean-Paul Chauveau (1990) et celles de Port-au-Port (Terre-Neuve) dans le *Dictionnaire des régionalismes du français de Terre-Neuve* de Patrice Brasseur (2001). Ces ouvrages sont très riches et très fiables en ce qui concerne l'étymologisation des matériaux.

Sinon, dans le domaine phonologique, nous avons la chance de disposer de l'ouvrage de Vincent Lucci intitulé *Phonologie de l'acadien* (1972), auquel nous emprunterons plusieurs exemples ci-dessous.

Enfin, pour la grammaire, on citera *Le parler acadien du sud-est du Nouveau-Brunswick*, de Louise Péronnet (1989), qui traite des déterminants et du système pronominal.

### 3. Particularités linguistiques

#### 3.1. Phonologie, phonétique

##### 3.1.1. Phonologie

###### 3.1.1.1. Voyelles

Les oppositions phonologiques du français standard qui se maintiennent aujourd'hui encore en français québécois (v. cours de la semaine dernière) sont encore bien vivantes aussi en acadien, sauf l'opposition /œ/ ~ /ɛ̃/, qui comme c'est le cas dans une bonne partie du nord de la France s'est simplifiée au profit d'un seul phonème prononcé /ɛ̃/.

On doit noter aussi une neutralisation de l'opposition entre /ɔ̃/ et /ɑ̃/ (aussi attestée dans certaines variétés de français régional de l'Ouest français) : le nom de lieu *Blanc-Sablon* donne l'impression à l'oreille d'un Québécois de se prononcer comme s'il s'écrivait *Blon-Sablon* (alors qu'à l'oreille d'un Français, il sonnerait comme *Blanc-Sablan*).

Une autre neutralisation à mentionner (dans le registre peu soigné) : non seulement l'opposition entre /e/ et /ɛ/ se neutralise devant /r/ en syllabe inaccentuée, ce qui est général en français, mais cette neutralisation touche également /a/. L'archiphonème résultant se prononce [a] ; en d'autres mots, <chercher> se prononce [ʃarʃe], <merci> se prononce [marsɪ], <perche> se prononce [parʃ] (j'aurais aussi pu mentionner l'existence de ce phénomène la semaine dernière en français québécois populaire, où il est très bien attesté mais où il a fortement tendance à disparaître de nos jours dans l'usage des locuteurs jeunes et urbains).

En syllabe accentuée, c'est tout le contraire : là où le français standard ne peut pas opposer /e/ à /ɛ/, c'est-à-dire devant /r/ (puisque dans cette position on ne peut avoir qu'un [ɛ]), le français acadien connaît des paires minimales :

- <mer> [mɛ:r] ≠ <mère> [me:r]
- <paire> [pɛ:r] ≠ <père> [pe:r]

###### 3.1.1.2. Consonnes

Le système phonologique des consonnes du français acadien ne se différencie de celui du français standard que par l'existence du phonème /h/, qui n'est rien d'autre que la survivance d'un phonème qui a existé en français commun jusqu'au 18<sup>e</sup> siècle. Ce phonème se prononce [h], c'est-à-dire approximativement comme le [h] de l'anglais ou de l'allemand. Quelques exemples :

- <eau> [o] ≠ <haut> [ho]
- <auteur> [otœ:r] ≠ <hauteur> [hotœ:r]
- <être> [ɛ:t] ≠ <hêtre> [hɛ:t]
- <(il) est> [ɛ] ≠ <haie> [hɛ]

D'autres mots fréquents qui ont /h/ à l'initiale :

- <hache> [haʃ]
- <haïr> [haïr]
- <haler> [ha:lɛ]
- <hardes> [hard]
- <hâter> [ha:te]
- <homard> [homaʁ]

Un seul exemple de /h/ en position intérieure :

- <dehors> [dəho:r]

### 3.1.2. Phonétique

#### 3.1.2.1. Voyelles

Une caractéristique archaïque méritant d'être mentionnée est l'absence de dénasalisation des voyelles nasales devant consonne nasale ; le français central a connu cette dénasalisation il y a plus de trois siècles. C'est ainsi que les mots suivants se prononcent encore avec une voyelle nasale :

- <blâme> [blãm]
- <Anne> [ãn]
- <flamme> [flãm]
- <année> [ãne]
- <Cocagne> [kokãʃ]

Un autre trait archaïque de la prononciation des voyelles du français acadien est la survivance du fameux « ouïsme », c'est-à-dire la fermeture en [u] des [o] devant consonne nasale et devant [z]. Cette tendance a eu cours en France au 17<sup>e</sup> siècle, mais n'a pas réussi, finalement, à s'imposer dans l'usage. Quelques exemples :

- <personne> [parsun]
- <bonne> [bun]
- <estomac> [ɛstuma]
- <chose> [ʃuz]
- <rosée> [ruze]

Enfin, j'aimerais signaler une importante différence entre l'acadien et le franco-québécois, mais qui ne concerne que deux mots : *moi* et *toi* se prononcent respectivement [mwe], [mwɛ] ou [mwa] (et [twe], [twɛ] ou [twa]) en franco-québécois, alors qu'ils se prononcent [mwa] et [twa] en acadien.

#### 3.1.2.2. Consonnes

Du point de vue phonétique, notons d'abord une grande différence entre le franco-québécois et le français acadien, du moins dans la plupart de ses variétés régionales : celle du comportement des dentales devant voyelles (et semi-consonnes) antérieures fermées ([i, y] et [j, ɥ]). Alors que le franco-québécois pratique l'assibilation dans tous les cas ([d] > [dz] et [t] > [ts]), le français acadien distingue radicalement le traitement devant voyelle et devant yod. Devant voyelle, il n'y a pas de modification : [d] reste [d] et [t] reste [t]. Exemples :

- <Acadie> [akadi] (mais cf. franco-qubécois [akadzi])
- <perdu> [pardy] (mais cf. franco-qubécois [pɛrdzy])

Devant yod (et [ɥ]) en revanche, il y a une forte palatalisation, qui transforme [dj] en [dʒ], et [tj] en [tʃ]. Exemples :

- <acadien> [akadʒɛ̃] (mais cf. franco-qubécois [akadzjɛ̃])
- <diable> [dʒa:b] (mais cf. franco-qubécois [dzja:b])
- <bon Dieu> [bɔ̃dʒø] (mais cf. franco-qubécois [bɔ̃dzjø])
- <tiens> [tʃɛ̃] (mais cf. franco-qubécois [tsjɛ̃])
- <tuer> [tʃɥe] (mais cf. franco-qubécois [tʃɥe])

Quant aux consonnes occlusives vélaires [k] et [g], elles subissent un phénomène de palatalisation plus ou moins forte devant les voyelles antérieures [i, y, e, ø, ε, œ, ě], pouvant aller jusqu'à se confondre avec les dentales palatalisées que nous venons de voir : [k] peut donc se palataliser jusqu'à devenir [tʃ], et [g] jusqu'à [dʒ]. Exemples :

- |                   |                    |
|-------------------|--------------------|
| - <qui> [tʃi]     | - <queue> [tʃø]    |
| - <curé> [tʃyʁe]  | - <cœur> [tʃœʁ]    |
| - <quai> [tʃe]    | - <quinze> [tʃɛ̃z] |
| - <guerre> [dʒɛʁ] |                    |

Ce phénomène existait autrefois en franco-qubécois, mais il s'est largement résorbé aujourd'hui. Le nom de famille *Dion* vient d'une réinterprétation de l'ancien *Guyon*, prononcé [dʒɔ̃].

Le phonème /r/ se réalise toujours comme une apicale à battement simple : [r]. Au Québec, nous avons vu que cette articulation est commune dans l'ouest de la province, mais pas dans l'est. L'isoglosse qui sépare le [ʁ] postérieur du [r] apical permet de délimiter les parlers québécois des parlers acadiens dans l'est de la province de Québec et au Nouveau-Brunswick (v. par exemple la carte de l'isoglosse du /r/ qui apparaît dans le tout premier volume de l'*Atlas Linguistique de l'Est du Canada*).

Les groupes consonantiques [p, t, k, b, d, g, f, v] + liquide [l, r] en position finale de mot se simplifient tous par la chute de la liquide : [pl, pr], [bl, br], [kl, kr], [gl, gr], [tr] et [dr] passent respectivement à [p], [b], [k], [g], [t] et [d]. Ce phénomène est aussi tout à fait général en français québécois, et s'entend très couramment dans le français parlé dans la moitié septentrionale de la France, dans la diction relâchée. Quelques exemples :

- <prêtre> [prɛ:t]
- <huitre> [ɥit] (devient homonyme de <huit>)
- <sable> [sɑ:b]
- <maigre> [mɛg]

Enfin, les consonnes chuintantes [ʃ] et [ʒ] subissent une postériorisation et une ouverture de leur articulation, qui les fait ressembler à des aspirées (mais sans jamais qu'elles arrivent à se confondre avec le phonème /h/). Ce phénomène s'observe également dans plusieurs régions du Québec, en particulier dans la Beauce.

### 3.2. Grammaire

#### 3.2.1. Pronoms et désinences personnels

Une des caractéristiques les plus frappantes du système des pronoms personnels en français acadien est le fait que la 1<sup>re</sup> personne du pluriel s'exprime par *je* + *-ons* ; en d'autres mots, *je mangeons* signifie « nous mangeons ». Cela représente probablement, d'après Jean-Paul Chauveau<sup>1</sup>, l'adaptation en français régional du sud-ouest d'oïl de la morphologie verbale patoise correspondante. Quelques exemples :

- *J'avons été voir un prêtre tout de suite.* (adapté de Péronnet 1989:155)
- *J'avons marché côte à côte.* (id.)
- *J'savions pas ça.* (id.)
- « Nous autres je le savions. Je savions juste exactement ce que je voulions : c'est ben simple, je voulions toute. » (Antonine Maillet, *La Sagouine*, chapitre « La jeunesse »).

#### 3.2.2. Morphologie verbale

Autre caractéristique qui singularise le français acadien : au présent de l'indicatif, à la 3<sup>e</sup> pers. du pluriel, la terminaison atone *-ent* cède la place à une terminaison tonique en *-ont* :

- *I' contont ; les enfants se mettont à grandir, ils te questiounont.*

À l'imparfait, à la 3<sup>e</sup> pers. du pluriel, la terminaison *-aient* cède la place à une terminaison en *-iont* :

- *Ils faisiont ; ils étiont ; les poissons nagiont*

Survivance du subjonctif imparfait, avec uniformisation de la désinence en *-is*, *-it* :

- *Il a tout le temps dit qu'il fallit se méfier ; pourvu que t'attrapis pas d'autre chouse ; il faudrait qu'une parsoune se souvenit*

(Tous les exemples sont tirés de *La Sagouine* d'Antonine Maillet.)

### 3.3. Lexique (tous les exemples sont tirés du *Dictionnaire du français acadien* d'Y. Cormier)

#### 3.3.1. Archaïsmes

- *espérer* v. intr., tr. « attendre »
- *aviser* v. tr. « apercevoir »
- *mitan* n. m. « milieu »
- *hucher* v. intr. « crier »
- *point* adverbe de négation « pas »
- *si fait* loc. adv. « certainement, mais oui »
- *soudre* v. intr. « jaillir, surgir de terre », *ressoudre* « ressurgir »

---

<sup>1</sup> Cf. CHAUVEAU, Jean-Paul, « Le verbe acadien, concordances européennes », dans B. BAGOLA (éd.), *Français du Canada – Français de France. Actes du huitième Colloque international, Trèves, du 12 au 15 avril 2007*, Tübingen, Niemeyer, 2009, 35-56.

- *hardes* n. f. pl. « vêtements » (lequel survit dans les créoles antillais sous la forme *rad*, comme on le verra la semaine prochaine)

### 3.3.2. Néologismes

#### 3.3.2.1. Par emprunt

##### 3.3.1.1. Dialectalismes

- *grabot* n. m. « capsule renfermant une ou plusieurs graines » ; *grabot de faîne*, *de sarrasin*, *de coton*
- *cabourne* adj. « creusé, en parlant d'un terrain ; bosselé, déformé par des creux, en parlant notamment d'un terrain ; creux, en parlant notamment d'un arbre »
- *jouquer* v. tr., *se jouquer* v. pron. « (se) percher, (se) placer dans un endroit très haut, difficilement accessible »

##### 3.3.1.2. Amérindianismes

- *escaouette* n. f. « danse exécutée par les quêtes de la Chandeleur »
- *couimou* n. m. « nom commun donné au plongeon, notamment le plongeon huard et le plongeon catmarin (espèces d'oiseaux) »
- *machcoui* n. m. « écorce du bouleau blanc qui servait autrefois d'isolant pour les murs et les toitures »
- *nijagan* n. m. « enclos marin pour conserver vivants les crustacés ou poissons jusqu'à ce qu'ils soient apprêtés »

##### 3.3.1.3. Anglicismes

- *frollic* n. m. « rassemblement de personnes pour effectuer une tâche commune, notamment construire un bâtiment » (de l'anglais *frollic*)
- *spitoune* n. f. « crachoir » (de l'anglais *spittoon*)
- *doré* n. m. « petite embarcation à fond plat, mue à l'aide d'avirons, servant principalement à la pêche » (de l'anglais *dorey*)

#### 3.3.2.2. Par innovation propre

##### 3.3.2.2.1. Sémantiques

- *s'écarter* v. pron. « se perdre, s'égarer » (existe aussi au Québec)
- *débarquer* v. intr. « descendre (par ex., d'une voiture) » (id.)
- *embarquer* v. intr. « monter (par ex., dans une voiture) » (id.)
- *marionnettes* n. f. pl. « aurores boréales »
- *amoureux* n. m. « petite bardane, plante dont les capitules s'accrochent aux vêtements ; capitule de la bardane »

### 3.3.2.2.2. Formels

#### 3.3.2.2.2.1. Suffixés

- *mouillasser* v. intr. « pleuvoir » (dérivé sur *mouiller* v. tr. « pleuvoir », aussi régional)
- *pendriller* v. tr. « accrocher, suspendre »

#### 3.3.2.2.2.2. Préfixés

- *se déblâmer* v. pron. « s'excuser d'une faute, se disculper »
- *empigeonner* v. tr. « ensorceler, jeter un sort sur (une personne, un animal) »
- *encapoter* v. tr. « couvrir quelqu'un de vêtements chauds »
- *malpatient* adj. « impatient »

#### 3.3.2.2.2.3. Composés

- *poire douce* loc. subst. fém. « fruit de l'amélanchier »
- *pomme de pré* loc. subst. fém. « fruit de la grande canneberge, petite baie rouge que l'on cueille à l'automne »
- *sorcière de vent* loc. subst. fém. « tourbillon de vent ; tornade, bourrasque »
- *orteil de prêtre* n. m. « grosse fève de marais »

## 4. Le « chiac », code hybride français-anglais

Je vous invite à consulter l'article suivant consacré au code hybride français-anglais connu sous le nom de « chiac », très répandu dans le sud-est du Nouveau-Brunswick, en particulier dans la ville de Moncton :

Thibault, André, « Un code hybride français/anglais ? Le *chiac* acadien dans une chanson du groupe Radio Radio », *Zeitschrift für französische Sprache und Literatur* 121 (2011), 39-65.